

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT

À sa séance du 9 juin 2020, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

- Règlement CA-24-320 intitulé *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs – exercice financier 2020 (CA-24-309) afin de modifier certains tarifs et de permettre la modification de tarifs par ordonnance.*

ORDONNANCES

Il a édicté à cette même séance les ordonnances suivantes :

- C-4.1, o. 272 établissant la création d'un sens unique sur la rue de la Montagne, entre la rue Sherbrooke et le boulevard René-Lévesque Ouest;
- C-4.1, o. 282 établissant la création d'un sens unique direction Nord, sur la rue Guy, entre la rue Saint-Antoine et le boulevard René-Lévesque Ouest;
- C-4.1, o. 283 désignant comme étant une place publique, la portion de la rue Dufresne, entre la rue de Rouen et la rue Larivière, du 15 juin au 30 septembre 2020, et autorisant l'occupation du domaine public pour permettre l'installation d'équipements d'embellissement;
- B-3, o. 630; P-12.2, o. 165, 01-282, o. 236 et CA-24-085, o. 155 autorisant l'occupation du domaine public dans le cadre de la programmation spéciale du Partenariat du Quartier des spectacles;

et ce, en vertu des règlements concernant le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3), l'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560), la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., chapitre P-12.2), la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) et le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085).

Ce règlement et ces ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication.

Fait à Montréal, le 13 juin 2020

La secrétaire d'arrondissement,
Katerine Rowan, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie